

Mairie de Penne

Bourg  
81140 PENNE

05 63 56 31 11



## Dates à venir

**Photo des gens présents**

**Place de l'église**

Samedi 22 Juil. à 18h

(plus d'infos p. 19)

**Répare Café**

Mercredi 2 Août de 18h à 21h

**Déchèterie**

Vendredi 4 Août de 14h à 17h

Samedi 5 Août de 9h à 12h

**Assemblée Municipale**

**à la Salle des Fêtes**

Vendredi 25 Août à 18h30

**Assemblée Municipale**

**à la Salle des Fêtes**

Vendredi 15 Sept. à 18h30

**Conseil Municipal**

**à la Salle des Fêtes**

Samedi 16 Sept. à 10h

## L'édito du Conseil Municipal

Il semble que le dérèglement climatique que nous constatons tous les jours dans le ciel, les champs, les jardins ou la rivière, déborde quelque peu de notre proche environnement.

Depuis quelques temps, un autre changement nous préoccupe : celui de nos proches, celui de nos voisins... Et nous sommes tous le proche ou le voisin de quelqu'un. Depuis quelques temps, les incivilités se multiplient, nous développerons le sujet dans cette gazette. Mais ce qui est inacceptable c'est la violence qui se manifeste, à travers certains actes sur la commune mais aussi à l'égard des personnels de mairie ou des élus. Les agressions sont de plus en plus nombreuses sur notre petite commune. Chacun essaie de répondre avec amabilité à vos questions, vos problèmes, vos remarques... même si parfois, ils ne sont pas du ressort d'une mairie !

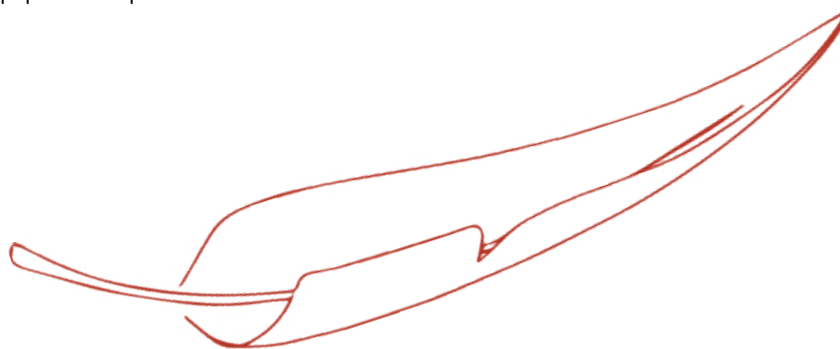
A l'impossible nul n'est tenu.

Les problèmes sont quotidiens, les contraintes chaque jour plus importantes. Ne nous en imposons pas davantage.

Voici l'été, souhaitons que tous se reposent, se détendent, se rencontrent, dans l'apaisement, le respect et l'ouverture d'esprit.

« La tolérance, sans concession, tout est là. » Daniel PENNAC

L'équipe municipale



## SOMMAIRE

**Vous avez entre vos mains un numéro tardif et allégé de la Gazette Pennole.**

**Ce numéro se veut centré sur la séquence démocratique du projet Fontbonne, dont la réunion du 24 juin a marqué le coup d'envoi. Vous retrouvez ainsi, en grand format, un point détaillé sur l'avancement des travaux concernant Fontbonne.**

**Ce numéro se veut plus léger en vue du hors-série que nous prévoyons de faire paraître en octobre, exposant un bilan de mi-mandat sur tous les sujets traités depuis le début de la mandature.**

**Bonne lecture !**

### ACTIVITE MUNICIPALE

#### Projet Fontbonne

##### Point Eau

Maillage et tarifs de l'eau

Tarifs des interventions

Achat groupé de cuves de récupération d'eau de pluie

##### Résilience

Déchèterie

Chantiers participatifs pennols et internationaux

##### Terrain multisports

##### Circulation dans le bourg

Voïrie

##### PLUi

##### Rencontres de Chambéry-Barberaz

##### Eco-pâturage

### LE CLAIRON PENNOL, ESPACE D'EXPRESSION LIBRE

Des nouvelles de l'école...

Qui dit été, dit festivités, chez Familles Rurales du Causse

Le Centre de secours de VAOUR

recrute des Sapeurs-Pompiers Volontaires

Et si une carotte se mettait à crier lorsqu'on la croque ?

Eugène, réveille-toi, ils sont devenus fous !

### INFORMATIONS MUNICIPALES

Feux de forêts et de végétation

L'intercommunalité du Cordais et du Causse

AG9 : Ou comment persister avec un projet d'un autre âge ?

« La Photo des Gens Présents »

Bientôt 16 ans, Pensez au recensement !

#### Infos déchèterie

#### Services municipaux

#### Responsables de la publication

## ACTIVITE MUNICIPALE

# Projet Fontbonne

### Lancement de la séquence démocratique, toutes les infos

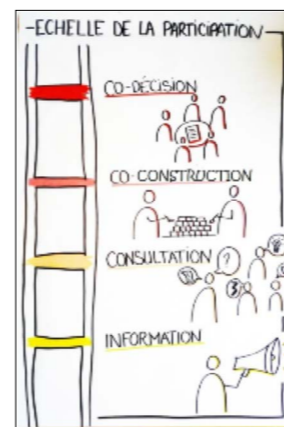
Cette fois-ci, ça y est, nous y sommes !

**S**amedi 24 juillet, une centaine de personnes étaient présentes à Fontbonne pour la réunion inaugurale de la séquence démocratique dédiée au projet Fontbonne.

Nous vous en parlions dans le numéro de la Gazette Pennole de janvier, l'équipe municipale a travaillé, depuis décembre dernier, à l'organisation d'une grande séquence démocratique pour construire, en participation avec les habitants, l'avenir du domaine de Fontbonne. Après une série de réunions techniques animées par nos accompagnateurs de Fréquence Commune et de l'ADEFPAT qui ont visé à préparer la réflexion, il est temps d'entrer dans le vif du sujet !

Dès septembre, cette réflexion sera menée par un groupe de travail dont la composition est en cours de finalisation. Ce groupe de travail va recevoir mandat, de la part de l'équipe municipale pour proposer un projet lors du Conseil Municipal de janvier 2024.

### Le principe



**L**e niveau de participation choisie par l'équipe municipale est celui de la co-construction. Le groupe de travail mène la réflexion en s'appuyant sur les idées soumises lors des diverses réunions tenues sur le sujet depuis le début du mandat, notamment lors de cette dernière réunion du 24 juin où les participants ont été nombreux à proposer leur point de vue.

Le groupe de travail élabore le projet qui sera exposé lors d'une nouvelle réunion publique en décembre 2023.

Enfin, le projet qui sera soumis, en l'état, pour vote en séance du conseil municipal de janvier 2024.



Le groupe de travail est animé par des accompagnateurs professionnels qui veillent à :

- Favoriser l'expression et l'écoute de tous et toutes, en cherchant la diversité des points de vue
- Éclairer et analyser les désaccords pour nourrir la réflexion collective
- Élaborer et arbitrer une décision sur la base des désaccords, des envies et besoins collectés et des contraintes politiques, techniques et financières

### Le cadre non négociable

**L'**un des objectifs des travaux préparatifs qui se sont déroulés depuis décembre dernier était de fixer le cadre dans lequel devraient s'inscrire les réflexions menées par le groupe de travail. Ce « canevas » de réflexion est appelé « cadre non négociable », il se veut souple pour permettre des réflexions libres. Ce cadre se décline en plusieurs thématiques.

*Le cadre budgétaire*

L'équipe municipale prévoit d'investir :

- 100 000€ en fonds propres d'ici la fin du mandat
- 50 000€ en fonds propres par an à l'issue du mandat
- Fonctionnement à l'équilibre dans son ensemble et dans le temps

*Le cadre politique*

L'équipe municipale souhaite :

- Un projet qui s'appuie sur un réemploi de l'existant, une réhabilitation respectueuse de l'environnement
- Un projet n'ayant pas d'impact fort sur l'espace naturel forestier
- Un projet comprenant au moins une petite partie de logement à caractère social
- Que soit étudié l'opportunité d'un espace dédié à l'habitat temporaire
- Que soit menée une réflexion prenant en compte l'existence de la cuisine centrale est demandé et valorisant celle-ci

3

3

6

6

6

6

7

7

7

8

9

10

12

13

13

14

14

15

15

15

16

17

17

17

19

19

19

19

20

20

# Projet Fontbonne (suite)

*Le cadre de coopération*

Le montage du projet doit permettre à la commune d'être garante du respect des valeurs et de conserver un droit de regard sur les différentes activités à venir.

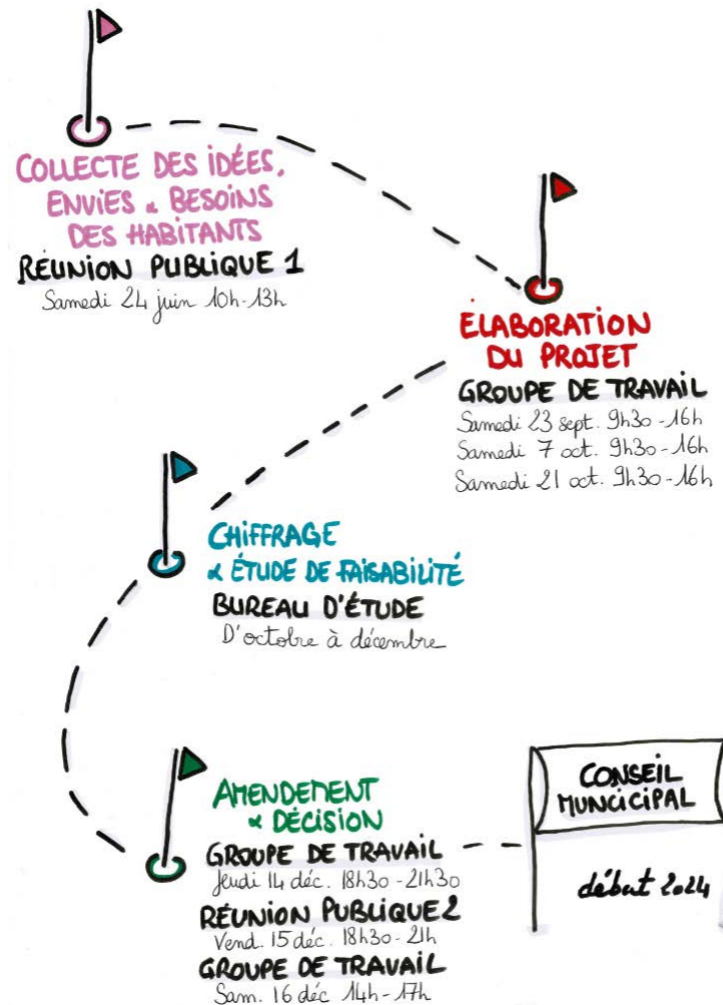
*Calendrier*

L'équipe municipale souhaite voir émerger des activités d'ici la fin du mandat, puis, progressivement jusqu'à une dizaine d'années.

## La composition du groupe de travail

Le groupe de travail est composé de 33 membres :

- 8 habitants de Penne tirés au sort
- 8 habitants de Penne volontaires
- 4 habitants hors Penne volontaires
- 4 élus de l'équipe municipale de Penne
- 2 agents municipaux de Penne
- 4 représentants élus du territoire :
  - » 1 représentant de la Communauté de Communes du Cordais et du Causse
  - » 1 représentant de la commune de Vaour
  - » 1 représentant de la commune de Roussayrolles
  - » 1 représentant de la commune de St Michel de Vax
- 3 représentants associatifs :
  - » 1 représentant pour l'association Grésigne en Fugue
  - » 1 représentant pour l'association L'Eté de Vaour
  - » 1 représentant pour l'association Familles Rurales du Causse



## Le calendrier de travail

3 journées complètes de travail seront tenues les :

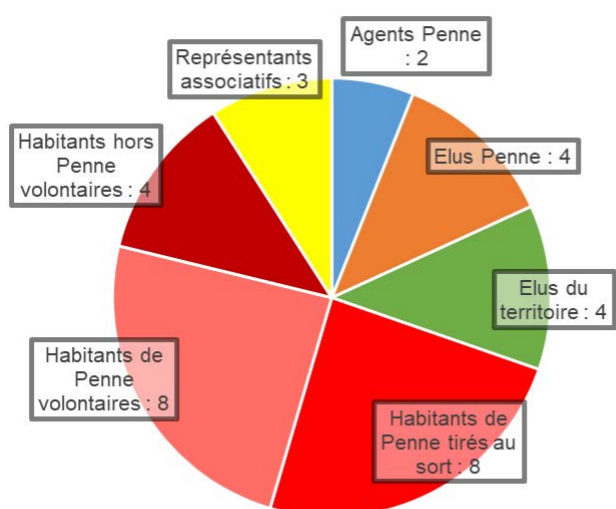
- Samedi 23 septembre 2023
- Samedi 7 octobre 2023
- Samedi 21 octobre 2023

A l'issue de ces 3 séances de travail un moment d'étude technique a lieu et permet d'étudier la faisabilité des diverses facettes du projet.

Puis le groupe de travail reprend le projet et le présente en réunion publique, 3 soirées sont prévues :

- Jeudi 14 décembre 2023
- Vendredi 15 décembre 2023 – Réunion publique
- Samedi 16 décembre 2023

Enfin, en janvier 2024, le projet est présenté en séance du conseil municipal pour validation par un vote.



Composition du groupe de travail Fontbonne

## Recevoir des informations

Une liste de diffusion mail a été créée, spécifique au projet Fontbonne. Si vous souhaitez recevoir toutes les informations liées à ce sujet, n'hésitez pas à vous inscrire à cette liste de diffusion en en faisant la demande directement en mairie ou en écrivant à [fontbonne@mairiedepenne.fr](mailto:fontbonne@mairiedepenne.fr)

## Le Groupe d'Appui au Projet

Le Groupe d'Appui au Projet (GAP) est une notion que l'ADEFPAT met en oeuvre dans chacun de ses accompagnements. Il s'agit de constituer un groupe de partenaires potentiels qui pourront accompagner le projet au cours de son élaboration. Les membres du GAP sont aussi bien des partenaires financiers que techniques, des experts, ...

Le GAP est constitué conjointement par notre équipe municipale et l'accompagnateur ADEFPAT. Il se réunit à minima au début et à la fin de l'élaboration du projet. Ses membres peuvent être sollicités tout au long de la séquence de réflexion, pour un appui technique, un conseil, etc... Il pourront notamment être sollicités pendant la période prévue pour l'étude de faisabilité (novembre / début décembre).

Ce groupe est actuellement en cours de construction, il sera réuni pour la première fois en septembre 2023.



Visite de Fontbonne - 24 juin 2023



Réunion publique à Fontbonne - 24 juin 2023

## Et pendant ce temps là ?

En marge de cette réflexion à long terme, la commune est régulièrement sollicitée par diverses structures pour l'utilisation du domaine de Fontbonne. Pour répondre à ces sollicitations, l'équipe municipale a entrepris les démarches administratives et les petits travaux nécessaires pour proposer le lieu à la location.

Plusieurs dossiers sont en cours et vous en serez tenus informés régulièrement.

Pour l'équipe municipale, pour le comité de pilotage Fontbonne, Sylvain Renard

Dossier élaboré en collaboration avec nos accompagnateurs, merci à eux :

Mathilde Houzé et Bruno Cristofoli (Fréquence Commune), Pantxo Sourgens (ADEFPAT)

## Point Eau

### MAILLAGE ET TARIFS DE L'EAU

La commune de Penne a investi depuis une dizaine d'années dans le maillage de l'eau afin que les Pennols aient une eau de qualité à leur robinet.

Un gros investissement financier et humainement chronophage, qui malgré les subventions de l'Agence de l'Eau, du Département et de France Relance se répercutera sur le tarif de l'eau pour les années à venir.

Nous nous acheminons vers un tarif de consommation par tranches : de 0 à 60 m3, de 61 à 120 m3 et au-delà de 121 m3.

Les recettes 2022 (abonnements et consommations) sont de 129800,00 € mais il manque environ 20 000 € pour équilibrer le budget eau et payer les annuités d'emprunt, changer les vieilles conduites, chasser les fuites, etc...

A ce jour, aucun des nouveaux tarifs n'est arrêté mais une décision sera prise avant décembre 2023 pour une application en 2024.

Par ailleurs, il convient dès à présent de prévoir des manquements en eau potable qui peuvent être évités si chacun d'entre nous est attentif à sa consommation.

Pour la commission eau, Thierry Guiraud.

### ACHAT GROUPÉ DE CUVES DE RÉCUPÉRATION D'EAU DE PLUIE

L'opération d'un achat groupé de cuves de récupération d'eau pluviale suit son cours !...

Après une première étape de communication sur l'opération (nov/dec 2022), puis une étape de recueil des éventuelles personnes intéressées (fév/mars 2023), puis enfin une étape de récupération des arrhes (avril/mai 2023), l'étape de la commande est franchie.

Le bon de commande ferme, pour l'achat de 69 cuves, a été passé le 5/06. Dans le détail, 9 sont translucides,

### TARIFS DES INTERVENTIONS

La délibération de 2016 fixant le tarif des interventions a été revue au Conseil Municipal du 17 juin 2023, afin de prendre en compte l'évolution des coûts des matières premières, il n'a pas été répercuté l'évolution des salaires des agents.

Vous trouverez ci-dessous les nouveaux tarifs qui seront mis en place à compter du 1er septembre 2023.

Désignation	Nouveau tarif	Ancien tarif	Observations
Un branchement complet (compteur, vanne, purge, coffret et raccordement)	960 €	900 €	
Compteur gelé ou cassé	200 €	175 €	
Fermeture ou ouverture de bannette ou de compteur	75 €	75 €	Inchangé
Réouverture de compteur (si même propriétaire)	250 €	250 €	Inchangé
Intervention d'urgence demandée pour fuite après compteur	50 €		Double si après 22h, le dimanche ou un jour férié

41 sont blanches opaque et 19 sont noires. En outre, 15 de ces cuves sont réservées par la mairie pour les disposer autour des principaux bâtiments et logements communaux.

Nous attendons donc impatiemment leur livraison prévue à une date indéterminée...puisque notre fournisseur est dans l'incapacité de nous en fournir une !

La commission Résilience



## Résilience

### DÉCHÈTERIE

Ce samedi 3 juin, lors de la permanence déchèterie, le chalet de la recyclerie était ouvert, beaucoup d'objets récupérés ont trouvé des amateurs. Un coup de débroussaillage a permis de rendre le jardin du chalet plus accueillant. Lors d'un apéritif convivial agrémenté d'une auberge espagnole et de quelques pizzas, une quarantaine de Pennols ou des visiteurs extérieurs se sont succédés et rencontrés pour le plus grand plaisir de tout le monde. Bernard et Philippe nous ont fait de la musique et quelques personnes ont chanté. Cette journée porte ouverte s'est terminée vers les 17 heures.



Peu de choses suffisent parfois pour passer un bon moment de détente.

Nous en profitons pour remercier une nouvelle fois nos permanents bénévoles habituels qui s'y tiennent pour accueillir les habitants de Penne : Mijo, Tavo et Plume, Cédric, Kyla & John, Jean-Yves, Sabine, Jean, ...et bien sûr, Jean-Loïc aux manettes du Répare-Café.

Renan et Roland



### CHANTIERS PARTICIPATIFS PENNOLS ET INTERNATIONNAUX

Les chantiers participatifs s'adressent surtout aux Pennols et ont pour but de pouvoir réaliser pour la collectivité des travaux que la mairie ne peut effectuer en priorité pour des raisons budgétaires ou de manque de temps, surtout en ce moment avec les travaux du maillage du réseau de distribution d'eau potable. Cependant, ces travaux ont d'autres intérêts, comme celui de permettre des rencontres d'habitants autour d'un travail, souvent manuel. C'est aussi un lieu de détente, de partage de connaissances et d'apprentissage pour les participants. C'est aussi parfois l'occasion pour une personne en quête d'emploi de se faire connaître par des artisans ou employeurs locaux, ou de découvrir les plaisirs d'un nouveau métier. Finalement, participer à un chantier participatif crée du lien, sous de multiples formes. N'est-ce pas le meilleur moyen pour préparer des temps meilleurs... !?

Exemples des travaux réalisés : la petite cabane en pierre de la déchèterie, le transport et l'installation du chalet de la recyclerie, le lavoir de Fonblanque (en photo ci-dessous), etc.

Les chantiers Citrus sont des chantiers rassemblant des jeunes du monde entier en quête de rencontres, de partage, d'apprentissage d'autres langues ou de techniques manuelles. C'est pour eux une manière de voyager plus constructive que le tourisme conventionnel. Pour le village, pour les habitants, c'est aussi une manière de rencontrer des gens qui viennent du bout du monde, qui vivent autrement que nous et qui peuvent nous apporter leurs expériences, partager avec nous des aspects de leur culture. Et bien sûr, c'est aussi l'occasion de réaliser des travaux au profit de la commune, surtout dans le domaine du petit patrimoine comme le débroussaillage de lavoirs, la réparation de puits, la restauration de ponts (comme le pont roman en dessous du village) ou d'autres petites constructions.

Certains travaux sur ces deux types de chantiers ont pu être réalisés.

Mais nous constatons qu'il manque cruellement une équipe d'habitants pouvant accueillir les participants et les encadrer, éventuellement organiser avec eux les repas, voire leur logement (un accueil à Fontbonne est possible sous tente et au chalet pour les sanitaires et les repas). Nous avons annulé cet été un chantier Citrus par manque d'effectif dédié à cet accueil. Par conséquent, la création d'un groupe, de quatre ou cinq personnes, motivé par cet accueil serait une aventure très enrichissante pour tout le monde. Ce groupe serait évidemment appuyé par un ou plusieurs élus. Toutefois, et nous en avons fait l'expérience sur un chantier Citrus sur un week-end, les élus seuls ne peuvent supporter la charge de l'organisation et de l'accueil ou l'animation.

Nous avons déjà fait un appel aux volontaires lors d'une assemblée citoyenne, mais la communication, probablement trop légère, n'a pas porté les fruits escomptés.

Nous faisons donc une nouvelle fois appel aux volontaires par la diffusion de cette gazette, en sachant que des opérations ne seront montées que si nous avons ce nombre minimum de cinq encadrants.

Si l'envie vous prend de donner un peu de votre temps privé dans cet esprit, n'hésitez pas à nous contacter par courriel [comagrienv@mairiedepenne.fr](mailto:comagrienv@mairiedepenne.fr) ou par téléphone (au secrétariat de la mairie).

Merci d'avance à tous,

La Commission Résilience (Amélie, Renan, Roland,...)

## Terrain multisports

Le terrain multisports de Penne est enfin prêt à vous accueillir !

Situé à « l'espace tennis », sur le Causse de Cardis, ce nouvel espace de jeu a été installé en lieu et place d'un des deux courts de tennis extérieurs.

Maintenant, les joueurs de basket, foot-salle, hand-ball, volley et tennis peuvent évoluer sur un terrain propre, lumineux et utiliser les équipements adaptés aux petits comme aux grands.

Nous remercions encore les différentes associations et l'école de Penne, qui nous ont aidé à mettre en place ce beau projet. Les couleurs du sol ont même été choisies par les enfants de la classe, initiés pour l'occasion à la technique du « jugement majoritaire »\* !

Pour fêter dignement ce nouvel espace de lien, de rencontre et de sport, nous vous invitons à son inauguration, le 3 septembre prochain, pendant la fête des associations. Des tournois seront organisés avec cadeau aux gagnants alors... Venez vous entraîner !

Amélie Dugué, pour le GdT Aménagement de l'Espace Tennis



*\* jugement majoritaire : il permet de donner aux électeurs encore plus de liberté, c'est-à-dire non seulement comparer ou classer les candidats (ici les couleurs) mais juger les mérites de chacun. Cela suppose l'existence d'une échelle d'évaluation qui sert à mesurer les mérites des candidats/couleurs.*

*Pour les plus curieux un article intéressant disponible sur cairn : Jugement majoritaire versus vote majoritaire, de M. Balinski et R. Laraki, dans la Revue française d'économie, 2012*



## Circulation dans le bourg

### La circulation et le stationnement dans le village évoluent...

Un groupe projet s'est réuni en début d'année avec l'objectif d'améliorer la circulation et le stationnement des différents usagers dans le village de Penne. Ce travail devait tenir compte à la fois des modifications proposées à l'été 2022 et des retours exprimés par des usagers divers :

- Habitants (bourg piéton, bourg dans son ensemble, village tout entier)
- Acteurs économiques (livreurs, clients...)
- Touristes et autres visiteurs

Ce groupe a été constitué de la façon suivante afin de représenter au plus près l'ensemble des usagers :

- Rôles de chaque type de participants :
  - o Élus : avis technique sur le sujet, mais en tant que simple participant, ne pèsent pas plus sur les décisions
  - o Acteurs touristiques, habitants du bourg, hors bourg
  - o Tous à égalité
- Engagement
  - o Élaborer une proposition représentant l'intérêt général.
  - o Les participants au groupe projet s'engagent à avoir une posture constructive ayant pour objectif l'intérêt commun et non la défense de leurs intérêts personnels.

- Le cadre de travail expliqué en amont aux membres du groupe projet était le suivant : la logique générale de circulation devait rester la même que celle

engagée à l'été 2022 avec le Département, notamment :

- La « Bargarde », route fragile et patrimoniale, doit rester préservée d'un flux trop important de circulation et permettre aux habitants du centre-bourg un accès plus aisé à leur logement.
- La logique de circulation générale doit rester la même à l'année afin que le nouveau schéma de circulation soit peu à peu enregistré dans les GPS et que les personnes de passage puissent s'y référer.
- Tout le reste peut être amélioré : facilitation de la circulation + signalétique de la commune + stationnement, etc.
- Le projet devra maîtriser son impact budgétaire tant en fonctionnement qu'en investissement, prendre en compte le facteur écologique, améliorer le service public et favoriser l'inclusion sociale.

Ce qui a été décidé :

### A/ Stationnement

*Stationnement sur la place de l'église*

- Le stationnement sur la place est interdit du 15 juillet au week-end des journées du patrimoine
- Les « arrêts minute » y sont autorisés
- Le « sens interdit sauf riverains » doit être remis en valeur

*Deux stationnements vont être identifiés pour les Camping-car*

dans la contre-allée, le long de la D115 (marquage au sol et panneaux)

*Les Zébra proches du fournil* vont être modifiés en « interdiction de stationnement sauf livraison » (marquage au sol et panneaux)

*Manque de stationnement*

- Nous sommes en recherche d'un terrain dans le haut du village pour créer un parking ;
- Création de 4 places à durée limitée devant l'épicerie avec un panneau « stationnement limité 30 min »
- Création de 3 stationnements réservés aux professionnels proches de la maison Lilette Malrieu
- Création d'un dépose-minute pour les bus sur l'espace voirie en face de la Salle des Fêtes

### B/ La Bargade (Chemin des remparts)

- La Bargade est déclarée trop dangereuse pour la circulation dans les 2 sens : elle sera désormais en sens unique en montant, pour les « véhicules autorisés » (porteurs du macaron)
- Les places de stationnement vont être mieux délimitées
- La route, abîmée, va être re-goudronnée (vu avec le Département)
- Les arbres en bord de route seront élagués à l'automne

### C/ D9, qui mène au Roudoulié

- Cette route sera en sens unique en descente, pour tous et la montée sera possible uniquement pour les riverains.
- Le panneau sens interdit, inutile à mi route est supprimé

### D/ La contre allée, le long de la D 115

*Chemin de la Caussadaise : impraticable et dangereux*

- La partie du chemin qui mène à la place ne sera pas fléchée pour le moment (trop dangereux)

# Circulation dans le bourg (suite)

- La partie qui mène au café sera aménagée (devis en cours)
- Une poubelle sera installée en bas, au parking

*Parking de la contre-allée : peu utilisé pour le moment*

- Installation d'un grand panneau à l'entrée indiquant « Parking Conseillé Gratuit » et « Accès village piéton » pour inciter les visiteurs à se garer en bas du village.
- L'abribus en amont du Roudoulié sera enlevé ou remplacé

*Sens interdit saisonnier du 01/06 au 30/09 devant la fromagerie du Pic*

Les riverains, livreurs et services publics pourront donc utiliser la contre-allée dans le sens Roudoulié/pont de Penne du 1er/10 au 31/05.

## E/ Signalétique

*Notion d'ayants-droit : trop floue*

Après prise de conseils auprès de professionnels autorisés et auprès de la préfecture, les panneaux « circulation interdite » « sauf ayant droit » seront remplacés par des panneaux « sens interdit » ; dans le sens de la montée seulement, sera rajoutée la mention « sauf véhicules autorisés », associée aux macarons, la descente étant interdite à tous les véhicules.

*Manque de signalétique dans le village*

- Un panneau « sortie d'école » va être installé
  - Plusieurs panneaux indiquant la liste des commerces seront installés (en bas de la Causade + à la salle des fêtes + autres : futur parking visiteurs etc) (en réflexion)
  - Un panneau sera également installé au croisement des 2 caussades, pour indiquer l'accès au village par celui qui mène au café
- Panneaux sur la D115*
- Les panneaux directionnels pour aller à Penne (à Bruniquel, en bas de la Bargade ou en venant de Saint Antonin) vont être clarifiés
  - Les panneaux d'information sur routes départementales (y compris Tarn et Garonne) seront améliorés

Pour conclure, nous vous rappelons que le temps administratif est un temps très long particulièrement lorsqu'il engage plusieurs partenaires ; cela explique pourquoi tous les changements prévus n'ont pas encore vu le jour et seront mis en place progressivement.

L'accès au village se fera désormais par la route descendant de saint Paul (D9) ou par le carrefour de la carrière entre RD33 et RD133 (et pour les véhicules autorisés, par la Bargade ou chemin des remparts).

Les sorties seront la route de Saint Paul (D9), la RD133 en direction de Can et la D9 menant à Granier .

Le travail de ce groupe devrait permettre à tous, habitants et visiteurs, de mieux se repérer, de mieux se partager l'espace contraint du centre du village.

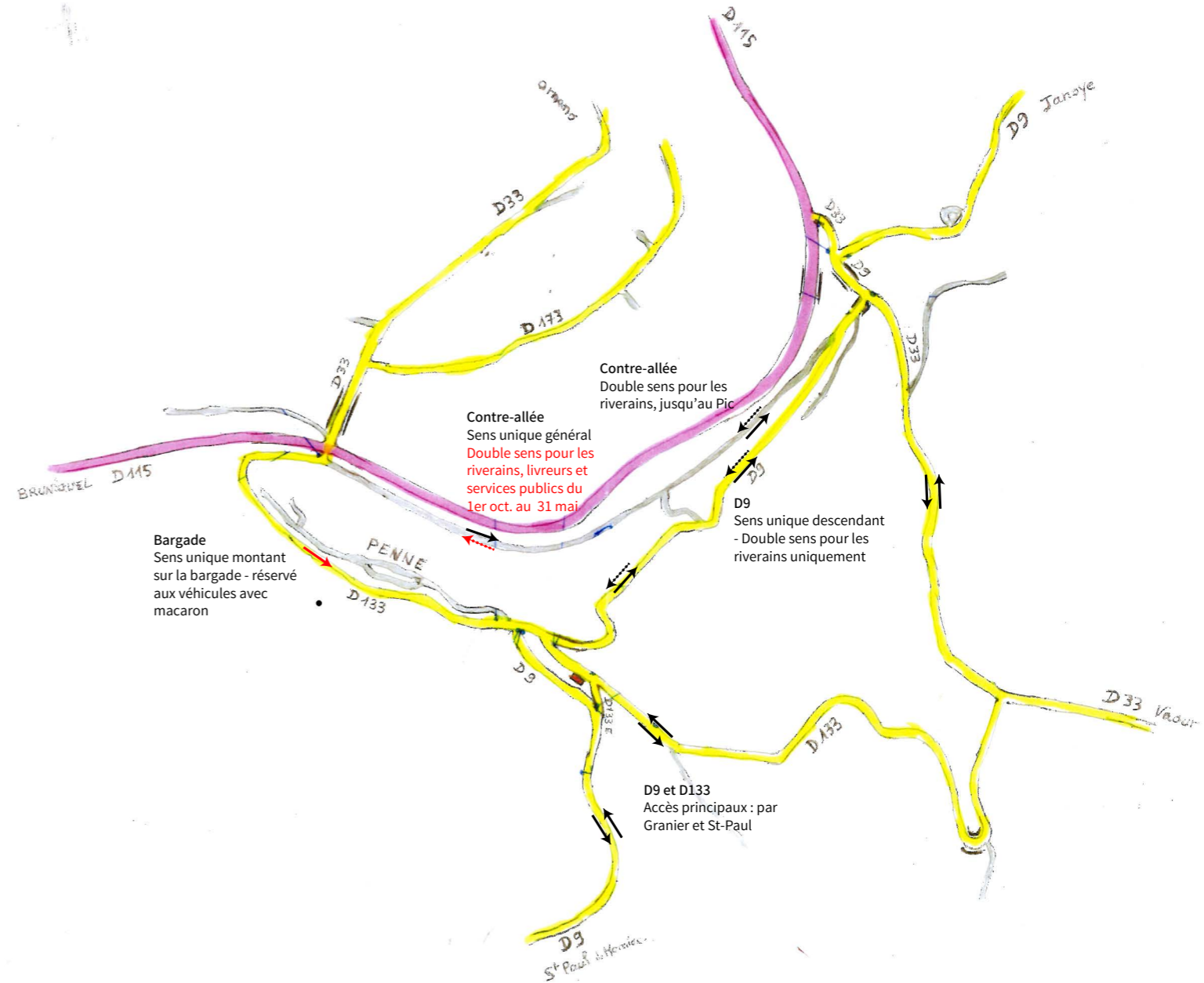


Schéma de circulation

## VOIRIE

Le chantier de restauration de nos voies est toujours en cours. Cette année, la voie communale de la Madeleine sera en partie regoudronnée sur 2 kilomètres pour un montant de 58324 €HT.

Il est à prendre en compte le tableau suivant :

Année	Km linéaire réalisé	Coût	Coût au km
2021	3,6	86 515 €	24 030
2022	2,76	72 861 €	26 400
2023	2,05	58 325 €	28 450

Comme vous pouvez le constater, notre part d'investissement diminue (budget oblige) et le coût du kilomètre de voirie augmente (inflation ?).

Nous jonglons dans ce delta pour entretenir au mieux nos réseaux, conscients qu'il s'agit in fine du bien-être de nos concitoyens.

Pour la commission Voirie, Thierry Guiraud



## PLUi

Le PLUi est en cours depuis le début du mandat. La fin est proche et précipitée. En effet, le planning de travail est bousculé par l'arrivée de réformes et de décrets qui vont bouleverser la politique nationale de l'urbanisme et la Communauté de Communes souhaite finir le PLUi avant la mise en place totale de ces lois. Ainsi, le zonage n'a pu faire l'objet que de trois réunions publiques : une à St Paul de Mamiac traitant de St Paul, de Raux et du Causse de Cardis, une à Fontblanque concernant Fontblanque et Haute-Serre et une à la Salle des Fêtes pour l'ensemble de la commune.

Le contexte de ce PLUi est à la fois défavorable et favorable à la commune.

Ainsi, le fait d'être dans un document intercommunal nous a permis de relever la limite du nombre de hameaux urbanisables exigée lors du PLU. Nous avons pu obtenir 16 hameaux en zone UA, UB et UC dont certains étaient situés en zones agricoles ou naturelles dans le projet de PLU. D'une part, cela permet d'obtenir des terrains constructibles plus diffus et d'éviter de proposer un hectare constructible dans un hameau et rien ailleurs, ce qui déséquilibrerait le territoire communal. Et d'autre part, cela permet à toutes les constructions dans ces hameaux de pouvoir se transformer (en habitat principalement), qu'elles soient à l'abandon ou non. Ainsi, la procédure de changement de destination dont on vous a déjà beaucoup parlé est facilitée dans ces zones et ne nécessite alors pas l'inscription des bâtiments sur un registre préalable.

Par ailleurs, le contexte national défavorable du cadre de loi a fait baisser l'enveloppe allouée de terres constructibles à la commune. Penne a ainsi 2.7 ha de constructible dans ce PLUi. Cela correspond à la moitié de l'enveloppe allouée par la commune dans le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale), soit la condition pour que la Direction Départementale des Territoires (DDT) valide le PLUi. L'enveloppe de chaque commune a été calculée ainsi. A contrario de ce qu'imposent les nouveaux textes de loi, nous n'avons pas pris en compte dans cette enveloppe les autres zones d'urbanisation (équipements, loisirs, zones artisanales, etc...).

Vous pouvez trouver l'ensemble des pièces de zonages dans leur dernière mise à jour (février 2023) sur le site de la commune. Nous avons eu depuis d'autres réunions

à la 4C et avec le bureau d'études qui nous ont permis d'affiner certains points. Les nouvelles cartes, définitives, seront publiées dès réception dans le courant de l'été.

Le planning précipité ne nous permet pas de mettre en œuvre des cartes correctes concernant la préservation du patrimoine (inventaire du petit patrimoine) et les trames vertes et bleues (zones d'intérêt pour la biodiversité). En effet, le CAUE du Tarn (Conseil pour l'Architecture, l'Urbanisme et l'Environnement) est en train de finaliser un inventaire qui ne sera pas prêt dans les temps ; le SPR est aussi concerné dans un horizon plus lointain (environ deux ans). De même, l'Atlas de la Biodiversité Communal ne sera finalisé qu'à la fin de l'année, ce qui ne permet pas d'adjoindre son contenu à ce PLUi.

Nous savons donc d'ores et déjà qu'une modification du PLUi (sur des éléments annexes au PLUi, qui ne le modifie pas substantiellement) aura lieu très rapidement, Penne n'étant pas la seule commune à avoir des documents à ajouter.

Pour finir, ce PLUi devra être mis en conformité à la loi et aux nouveaux documents d'urbanisme régionaux en 2027, date d'application définitive des nouvelles lois d'urbanisme. A ce moment-là a priori, les zones de constructibles sur la commune diminueront.

Léa Fabre, pour la Commission Urbanisme



## Rencontres de Chambéry-Barberaz

Une délégation de la Mairie de Penne (ainsi qu'une délégation de la Mairie de Vaour) s'est rendue aux rencontres des communes et collectifs participatifs accueillies à Barberaz et Chambéry. Il s'agissait cette fois de deux élus et d'une agente : Léa Fabre, Marie-Hélène Grandjean et Delphine Pinczon du Sel.

Ces rencontres sont l'occasion d'échanger sur les pratiques d'élus, d'agents et de collectifs dont l'engagement pour la démocratie est semblable.

Le programme chargé comporte au moins trois ateliers par jour qui développent des thématiques différentes. Cette année, nous souhaitons mettre en valeur trois thématiques qui ont été fil rouge de cette édition des rencontres.

Au vu de la date, le bilan de mi-mandat était un sujet sous-jacent qui a fait l'objet d'un atelier dédié. Les élus de Penne et de Vaour y ont participé. Il s'agissait notamment de se demander quel est le but d'un bilan de mi-mandat et avec quelle méthode s'en saisir pour que cela soit plus qu'un outil de communication. Nous lançons une réflexion sur ces bases à l'automne pour vous proposer quelque chose d'ici la fin de l'année.

Dans la continuité, le réseau Actions Communes (réseau des communes et collectifs participatifs) a conduit son Assemblée Générale dont le sujet était notamment son développement en vue de 2026. Voilà le lien de la page HelloAsso pour ceux que cela intéresse en attendant le site internet qui est prévu pour la fin de l'été : <https://www.helloasso.com/associations/actions-communes>

Par ailleurs, une question à la fois technique, politique et à l'actualité brûlante a fait l'objet d'ateliers dédiés et de nombreuses discussions : l'eau et sa gestion. Nous avons pu alors nous confronter aux diverses expériences sur le territoire français et même à l'international avec un exemple de gestion de l'eau particulièrement intéressant en Espagne ! Tout cela a donc bien évidemment fait écho au gros dossier de l'eau de la Mairie et au groupe de travail en cours pour discuter des tarifs de l'eau à Penne et Vaour.

Les participants sont revenus comme d'habitude tout plein d'enthousiasme et d'envies. Les prochaines rencontres auront lieu à Melles en novembre 2023. Tous les gens qui souhaiteraient venir avec nous sont les bienvenus !

Léa Fabre

## Eco-pâturage

Ce principe, déjà appliqué dans de nombreuses autres communes ou collectivités, consiste à laisser pâturer des bêtes (chevaux, ânes, brebis, chèvres, vaches,...) sur des terrains à usage collectif comme des chemins ruraux ou communaux, des patus, des abords de lavoirs ou des prés appartenant à des collectivités.

La commune de Penne a accepté une proposition d'un propriétaire de bétail, des ânes en l'occurrence, visant à entretenir les prés lui appartenant derrière et en contrebas des ateliers communaux (en face de la salle des fêtes). Une convention appelée « commodat » régit les conditions de cet éco-pâturage, en quelque sorte un prêt d'un bien sous condition de l'entretenir.

Cet éco-pâturage, comme son nom le laisse sous-entendre, permet d'entretenir un lieu par la pâture des animaux, ce qui permet de diminuer l'usage d'engins consommateurs d'énergie fossile (débroussailluse, giro-broyeur, faucheuse, etc.). Cette pratique n'a de sens que si elle est planifiée sur plusieurs années et ne supprime pas tout à fait la nécessité de passer le giro-broyeur pour éliminer de temps en temps les refus de certains animaux.

L'organisation de cette pratique n'est pas totalement aisée, vu qu'il est nécessaire, à l'heure actuelle, de clôturer les aires prévues, afin d'éviter que les animaux ne se retrouvent sur des passages de véhicules motorisés et parce que nous n'avons plus la possibilité de laisser un gardien ou un berger toute la journée et même la nuit pour anticiper tout débordement. Ces clôtures, même temporaires peuvent gêner le passage de certains riverains, à qui on pourra demander l'expression d'une certaine compréhension, d'une tolérance, voire d'une collaboration conviviale.

Il serait intéressant dès lors que d'autres propositions soient faites à la mairie, ou tout simplement que les habitants des hameaux ou des bourgs s'entendent entre eux pour nettoyer de cette manière tout terrain qui le demanderait.

Que voilà une bonne manière, de s'entendre avec son voisin, d'avoir des projets utiles et non consommateurs d'énergie fossile, c'est à dire diminuer la pollution de l'air que nous respirons et faire entendre le silence d'une tondeuse qui ne tond pas.

La commission Résilience

# LE CLAIRON PENNOL

## DES NOUVELLES DE L'ÉCOLE...

Pour ce premier semestre de 2023, les projets et les actions ont été nombreux à l'école Maurice Boyer. voici quelques actions :

Le 23 mars, une partie de la classe a appris à tailler la pierre au château grâce à Alban et Nicolas pendant que l'autre partie était en promenade. On a ensuite tourné pour inverser les activités.

Tom et Nathan



Le vendredi 12 mai, nous avons participé au festival Grésinhol. Normalement, le spectacle devait être dans la forêt mais nous l'avons finalement fait dans la salle des fêtes de Vaour. Nous avons récité des textes de slam poésie que nous avons créés avec Jérôme Pinel et nous avons créé un accompagnement musical avec Cathy Tardieu.

Marco et Augustin



Mardi 20 juin, dans l'ancienne classe de l'école, sept élèves ont chanté à la fête de la musique organisée en collaboration avec la maison de vie des personnes âgées. Les chansons des enfants étaient la tendresse, à quoi ressemble ta maison ? et qui peut faire de la voile sans vent ? Notre voisin, Denis Chaudat, a aussi poussé la chansonnette. Le public était composé de personnes âgées, d'élèves de l'école ainsi que des parents d'élèves. Nous avons fait un goûter après.

Méline



Le jeudi 11 mai, nous avons visité le musée du peintre Henri de Toulouse-Lautrec à Albi. Nous avons vu beaucoup de ses œuvres grâce à une guide qui nous a fait visiter le musée.

Esther et Maya



Les mardi 23 mai et jeudi 25 mai, l'école a accueilli le tour du réseau de Cordes où nous avons avec d'autres élèves du réseau fait du vélo toute la journée sur près de 27 kilomètres. Nous sommes partis de Vaour pour finir à Penne : le parcours était Vaour / Campagnac / Itzac / Vaour / Penne.

Léonie, Lucien, Nayan et Luis.



Le lundi 26 juin au matin, nous avons participé à des fouilles archéologiques au château de Penne : on a découvert que c'était des cuisines situées au pied de la tour à bec à gauche du châtelet d'entrée. Nous avons trouvé des dents de cochon et un foyer.

Un archéologue nous a aussi montré des fouilles plus à l'écart où ils ont trouvé d'anciennes fortifications.

Norah, Cyrielle et Anouk

## QUI DIT ÉTÉ, DIT FESTIVITÉS, CHEZ FAMILLES RURALES DU CAUSSE !

Le point culminant étant le festival de l'été de Vaour...on s'affaire déjà ! Nous serons présents, bien sûr, à notre traditionnel «Salon de thé» comme on a coutume de le nommer !

Ça se passe au Causse Café !

Que mettra-t-on dans l'assiette salée ? On garde les croques, évidemment ! On a déjà cueilli le sureau et fabriqué le sirop !

On attend les fruits d'été pour notre, oh ! Combien plébiscité, Bakhounine ! Le stand crêpes est un must incontournable !! De meilleures crêpes ?? Ça n'existe pas !

Qui veut nous aider ? Faire des gâteaux, participer à nos ateliers cuisines ? Tenir la friperie, faire les crêpes, servir, ranger, nettoyer ?...

On s'y amuse, on rit, on apprend, on y rencontre de nouveaux amis...

On ne fera pas que manger...il y aura aussi les rencontres avec les artistes, organisées par l'EDV, des activités pour les familles, des ateliers, de la lecture, juste à côté avec les BD de la médiathèque... La friperie se parera de ses plus beaux atours et ne désemplira pas, on parie ?!

L'équipe de FRC est en effervescence ! Si vous voulez vivre avec nous ces moments intenses de joie, de convivialité et d'un peu de travail ...alors n'hésitez pas à nous contacter. Ensemble, cet été sera inoubliable !

Véronique,  
Pour FRC  
tel. 0651644828



## ET SI UNE CAROTTE SE METTAIT À CRIER LORSQU'ON LA CROQUE ?

Didier Lamouche

Les végétaux sont-ils des êtres vivants et ... sensibles ?

Un « détail » historique qui a échappé à nos enfants « végan », malgré des tentatives de désinformation des zéros sociaux végans :

Adolf Hitler était bien végétarien, ne fumait pas et ne buvait pas. (Témoignage de Frau Margot Woelk).

Végan über alles !

LE CENTRE DE SECOURS  
DE VAOUR RECRUTE  
DES SAPEURS-POMPIERS  
VOLONTAIRES !



Vous êtes une femme, un homme, en bonne condition physique ?  
Vous souhaitez donner de votre temps pour aider les autres ?

Votre profil nous intéresse !  
Devenez sapeur-pompier volontaire ! On a besoin de vous !

Pour devenir sapeur-pompier volontaire, il faut remplir certaines conditions :

- être âgé de 17 à 60 ans
- jouir de ses droits civiques
- ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation inscrite au casier judiciaire
- se trouver en position régulière au regard du service national
- NB : il n'est pas nécessaire d'être de nationalité française
- satisfaire aux critères d'aptitude physique (adaptés en fonction du sexe et de l'âge, ils sont parfaitement accessibles)
- effectuer un examen médical auprès d'un médecin sapeur-pompier

Il est possible dans le Tarn de réaliser un engagement différencié pour faire seulement du secours à personne qui représente 80 % des interventions.

Seule contrainte, être disponible en journée !



Pour tout renseignement :

- le lieutenant Jérôme DELPECH, chef de centre de Vaour : 06.16.98.56.85
- le capitaine Philippe SIGUIER, adjoint au chef de groupement : 06.72.82.03.90
- le service volontariat : 05.63.77.35.18 ou le site internet [www.sdis81.fr](http://www.sdis81.fr) pour déposer votre candidature.



## LE CLAIRON PENNOL

EUGÈNE,\* RÉVEILLE TOI ILS SONT DEVENUS FOUS !

Nous sommes un certain nombre à l'occasion de discussions entre copains et voisins à s'alarmer et à s'indigner de l'état des abords des poubelles dans notre village qui ressemblent de plus en plus à des mini décharges sauvages.

Personnellement j'habite à St Paul et c'est en permanence que des ordures, des déchets ménagers, des appareils électroménagers et des gravas de travaux du bâtiment sont déposés pour ne pas dire jetés dans le périmètre des poubelles.

Ce qui est troublant et totalement incompréhensible c'est que parfois il s'agit de sacs d'ordures tout à fait ordinaires et autorisés à faire partie de la collecte qui sont déposés à quelques mètres des containers alors que ces derniers ne sont même pas pleins !

S'agit il de fainéantise, de je-m'en-foutisme, de bêtise ?

Les animaux se font un plaisir d'éventrer les sacs et laissent un tableau de décharge à ciel ouvert aux passants le lendemain matin.

Parfois se sont des emballages plastiques volumineux provenant de palettes de matériaux du bâtiment qui au gré du vent s'envolent et s'éparpillent.

Je ne vais pas aller plus loin dans cet inventaire à la Prévert mais je me demande pourquoi certains citoyens de Penne ou de communes voisines sont à ce point si peu respectueux et si peu concernés par les règles du bien vivre ensemble. Après le pourquoi vient le comment changer les choses ?

Pour ma part je travaille à Toulouse et je traverse chaque matin des communes largement pourvues de quartiers pavillonnaires qui ont poussés comme des champignons et dont les municipalités ont mis en place des systèmes de surveillance vidéos dans tous les endroits stratégiques de leurs communes.

Les gens vivent sous la surveillance constante de leurs faits et gestes. Dans ces quartiers tout est propre et net mais personnellement ça ne me fait pas rêver et même plutôt cauchemarder.

Alors que fait on pour inciter ces personnes qui s'assoient sur les règles les plus basiques du savoir vivre ensemble à mieux se conduire ?

Je pense, même si je sais que c'est un peu naïf que la pose de panneaux fabrication « maison » et délivrant un message incitatif et bienveillant dans un premier temps pourrait être envisagé. On pourrait profiter par exemple, des journées où la recyclerie de Penne est ouverte un samedi matin pour s'atteler collectivement et dans la bonne humeur à la confection de tels panneaux.

Vous en pensez quoi ?

LEO



\* Eugène René Poubelle, né à Caen en Normandie le 15 avril 1831 et mort à Paris le 15 juillet 1907, est un juriste, administrateur et diplomate français. Il a donné son nom aux récipients contenant les déchets ménagers (les poubelles) à travers les décisions qu'il a prises à partir de 1883 en tant que préfet de la Seine, afin d'améliorer l'hygiène de la ville de Paris.

## FEUX DE FORÊTS ET DE VÉGÉTATION

L'été 2022 a été particulièrement dévastateur pour nos forêts et espaces naturels au niveau national.

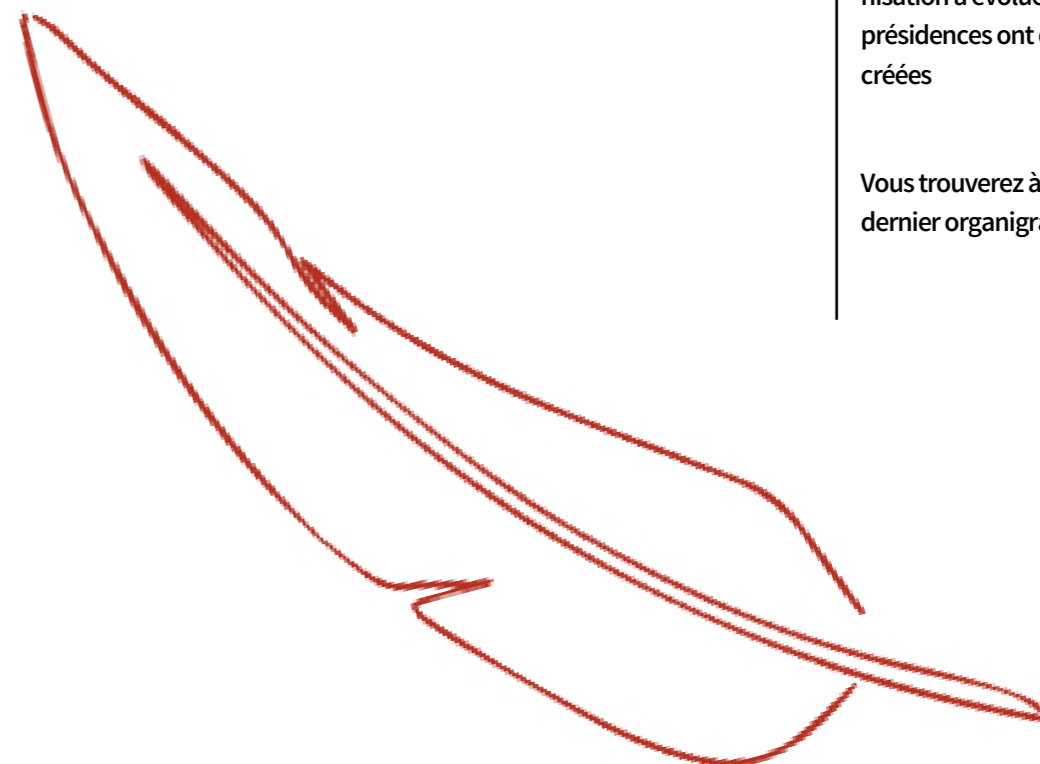
Il est primordial d'adopter les bons comportements pour éviter les départs de feux et s'en protéger.

Pour autant, les feux de forêts ne sont pas une fatalité. Bien que les conditions météorologiques soient de plus en plus propices au feu, la majorité d'entre eux pourraient être évités par une plus grande vigilance de tous et par l'adoption de bons réflexes.

- Vous êtes fumeurs ? Le bon réflexe, c'est de jeter vos mégots dans un cendrier. En forêt, il est interdit de fumer !
- Vous organisez un barbecue ? Le bon réflexe, c'est d'être chez soi ou dans un espace aménagé à cet usage, sur une terrasse, loin des herbes et des broussailles.
- Vous bricolez en plein air ? Travaillez loin des espaces sensibles et protégez-les des étincelles.
- Vous stockez du bois ou des bouteilles de gaz chez vous ? Le bon réflexe, c'est de les éloigner de votre habitation et de les stocker dans un abri fermé.

Nous pouvons tous être acteurs de notre protection et de la prévention des feux de forêt et de végétation.

Ensemble, ayons les bons réflexes.



## L'INTERCOMMUNALITÉ DU CORDAIS ET DU CAUSSE

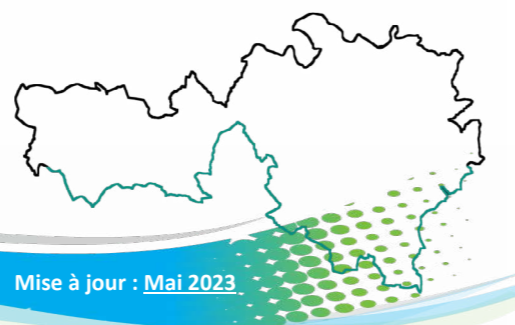
Alors que l'intercommunalité du Cordais et du Causse était en difficulté quant à sa légitimité (moins de 5 000 habitants) sur l'ancienne mandature. Sa situation a largement évolué depuis 2021.

Ainsi le Président Bernard Andrieux, a pris son bâton de pèlerin, et a permis à notre communauté de communes d'avoir toute sa légitimité.

En janvier 2022, reentraient les communes de Salles sur Cérrou, Noailles et Souel et en janvier 2023 les communes de Frousseilles et Donnazac portant à 40 les conseillers communautaires.

Aujourd'hui, à mi-mandat, l'organisation a évolué et certaines vice présidences ont changé ou ont été créées

Vous trouverez à la page suivante le dernier organigramme.



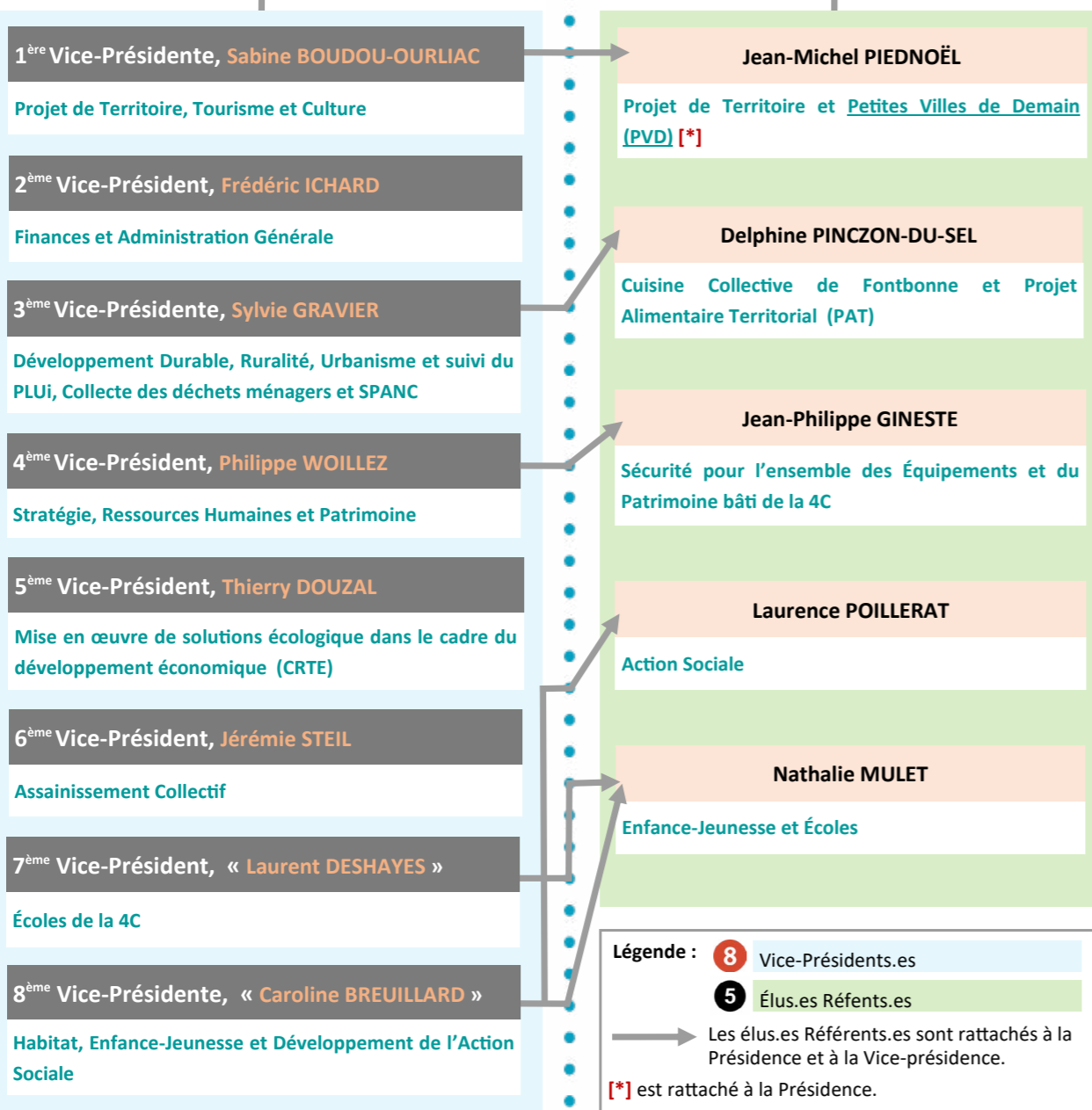
Mise à jour : Mai 2023

## LES ÉLUS.ES MEMBRES DU BUREAU DE LA 4C

LE PRÉSIDENT DE LA 4C : **Bernard ANDRIEU** (Maire de Cordes sur Ciel)

Vice-Présidents.es

Élus.es Référents.es



## A69 : OU COMMENT PERSISTER AVEC UN PROJET D'UN AUTRE ÂGE ?



Le 9 mai 2023, nous, élus de Penne, apprenions que l'Association des Maires et des élus locaux du Tarn (ADM81) avait rédigé un communiqué de presse dans lequel elle se félicitait du lancement du chantier de l'autoroute A69, entre Castres et Toulouse.

Nos réactions ne se sont pas faites attendre.

Sur le fond d'abord, nous nous sommes étonnés que cette association, censée représenter les intérêts des maires et des élus locaux du Tarn auprès des autorités et des instances compétentes parle en notre nom sans notre avis, notre accord.

Sur le fond, ensuite, comme beaucoup, nous ne nous reconnaissons pas dans les arguments qui ont portés la réalisation de ce projet : L'A69 viendrait répondre aux besoins des habitants du Tarn ? L'A69 ferait gagner du temps aux automobilistes ? Castres serait trop enclavée ?

Mais que dire de la dislocation du lien social entre les communes du territoire impactées par son tracé ? Comment justifier, aujourd'hui, l'impact sur la biodiversité qu'aura cette artificialisation importante des sols ? Sans compter le coût du péage ?

D'autres alternatives sont possibles comme le renforcement de la ligne de train, l'aménagement de la RN126...

Le conseil municipal de Penne a donc décidé de s'opposer publiquement à ce communiqué de l'ADM81, comme une centaine d'autres élus Tarnais, et de signer l'appel lancé par Maxime Lacoste, conseiller municipal à Saint Sulpice La Pointe, publiée dans le blog de Médiapart.

Amélie Dugué

### « LA PHOTO DES GENS PRÉSENTS »

sur la place de l'église le 22 juillet à 18h

Une célébration de la diversité et une ode au collectif !

« La Photo des Gens Présents », qu'est ce que c'est ? :

Un rendez-vous pour la population d'un village, un photographe bienveillant et la photo est dans la boîte. Elle sera ensuite imprimée sur une bache pour être exposée dans un lieu public du village.

Pour voir à quoi ça ressemble, rendez-vous sur la galerie du photographe « Le Dandy Manchot » : <http://galerie.dandymanchot.fr/sets/la-photos-des-gens-presents>

Profitons du rendez-vous de l'Été Vagabond et de la soirée qui nous est offerte pour faire cette photo. Au 22 juillet, à 18h sur la Place de l'Église !

## BIENTÔT 16 ANS, PENSEZ AU RECENSEMENT !

Tout jeune de nationalité française doit se faire recenser entre la date anniversaire de ses 16 ans et la fin du 3ème mois suivant. Le recensement citoyen est une démarche obligatoire et indispensable pour participer à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

L'attestation de recensement puis le certificat de participation à la JDC sont indispensables pour se présenter à des examens soumis au contrôle de l'autorité publique. (Baccalauréat, CAP, BEP, conduite accompagnée, permis de conduire, ...)

Le recensement s'effectue à la mairie.

Pour plus de renseignements, contactez la mairie.

### Infos déchèterie

Pas de pneus, batteries, huiles, produits chimiques et pharmaceutiques, résidus peinture, gravats, produits amiantés, huiles (vidange ou friture), déchets verts (voir déchèteries de Castelnaud de Montmiral 0563349487 ou des Cabannes 0563561901)

Les 1ers vendredis du mois de 14h à 17h et le lendemain (samedi) de 9h à 12h

Enlèvements encombrants :

05 63 56 31 11

30€ pour 5 objets maximum

Mise à disposition d'une benne :

voir en mairie pour conditions

Tri sélectif (Communauté de Communes du Cordais et du Causse - 4C)

Ordures ménagères : conteneurs verts vidés le jeudi

Tri sélectif : conteneurs jaunes vidés le lundi en saison hivernale et le vendredi d'avril à septembre.

REPARE CAFE le 1er mercredi du mois de 18h à 21h à la déchetterie (horaires d'été).

*La «Gazette», c'est fini pour aujourd'hui...*

## Services municipaux

### Services administratifs

Mairie : 05 63 56 31 11

Courriel : mairiedepenne@orange.fr

Site : www.mairie-penne-tarn.fr

### Ouverture du secrétariat

Lundi / Vendredi :

9h00-12h00 14h00-17h00

Mardi / Jeudi : 9h00-12h00

Permanences des élus

du lundi au samedi, de 10h00 à 12h00

(sur rendez-vous seulement en Juillet-Août)

En cas d'urgence, numéro d'astreinte

des élus : 06 07 13 11 55

### Services techniques

05 63 56 31 11 (semaine)

06 10 58 08 63 (astreinte eau,  
assainissement)

### Transports à la demande

06 81 06 35 04

Le lundi matin (départ 9h retour 12h) de

Penne à Caussade (pour le marché)

2€ le trajet, soit 4€ aller-retour

### Portage de médicaments

06 43 35 13 75

Pour vous ramener

des médicaments des pharmacies

(de Montricoux ou St Antonin NV)

10€ par an,

quel que soit le nombre de demande

### Location

Salle polyvalente, tables, bancs,

plancher de bal,...

05 63 56 31 11

### Usages de l'eau

Attention, l'eau de distribution est destinée aux besoins ménagers. Le remplissage ou la mise à niveau des piscines, le lavage des véhicules et l'arrosage sont interdits à partir du réseau d'eau potable du 10 juin au 31 octobre. Si vous ne pouvez pas faire autrement, merci de prévenir la mairie afin de ne pas mettre vos voisins en difficulté.



Disparition de panneaux

## AVIS DE RECHERCHE

### Responsables de la publication

La Gazette Pennole, rédaction collégiale

Coordination de la rédaction : Commission communication, ouverte à tous

Directrice de publication : Laurence Poillerat-Zéganadin - Maire

La Gazette tient à remercier tous ses contributeurs.



Mairie de Penne

81140 Penne